



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 163 de l'ordre du jour

**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction et contexte

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/74/679](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 mars 2020.

2. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 octobre 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2495 \(2019\)](#). Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a également prié le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de lui présenter un rapport spécial comportant des recommandations sur la réduction des effectifs de la MINUAD et les options concernant la mise en place d'une présence qui succéderait à MINUAD. Compte tenu des conclusions de ce rapport spécial, le Conseil se prononcera, d'ici au 31 mars 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait de la MINUAD et les options envisageables après ce retrait.

3. Le Secrétaire général indique que l'Opération a pour mandat de contribuer à l'obtention d'un règlement politique viable et à l'instauration d'une sécurité durable au Darfour. Pendant l'exercice budgétaire, la MINUAD continuera de se concentrer sur : a) l'appui au processus de paix ; b) la protection des civils ; c) l'appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) l'appui, conformément au mandat de l'Opération (voir [A/74/679](#), par. 5).



Préparation du retrait

4. Dans sa résolution [2495 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que, jusqu'au 31 mars 2020, la MINUAD maintiendrait ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers et, en outre, qu'elle maintiendrait pendant cette période toutes ses bases d'opérations, à l'exception de son état-major de secteur au Darfour méridional, tout en se tenant prête à fermer rapidement et de façon responsable d'autres bases d'opérations.

5. Le Secrétaire général indique que la MINUAD continue de planifier sa fermeture physique (après la fermeture de 28 sites en 2017/18 et 2018/19). Selon la décision du Conseil de sécurité, la période allant de mai à octobre 2020 pourrait être consacrée à la fermeture de 14 sites (12 bases d'opérations, 1 base d'opérations temporaire et le quartier général de l'Opération), ainsi qu'aux activités de pré-liquidation. À la fin de la phase de retrait, la présence géographique de l'Opération consisterait en : a) la base logistique d'El-Fasher, où se trouverait l'équipe de liquidation ; b) les opérations de Port Soudan et le Bureau de liaison de Khartoum, qui seraient sollicités pour appuyer les opérations d'exportation et la liaison avec les autorités du Gouvernement de transition soudanais. (voir [A/74/679](#), par. 37 et 41).

6. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en s'appuyant sur les fermetures récentes de missions, le Département de l'appui opérationnel avait publié au début de 2019 un guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture d'entités sur le terrain, dans lequel étaient exposées en détail les principales mesures à appliquer et les questions à prendre en considération pendant les phases de pré-liquidation et de liquidation d'une mission. Le Comité a également été informé, sur demande, qu'un plan détaillé de retrait et de liquidation serait établi au début du mois d'avril 2020, une fois que le Conseil de sécurité se serait prononcé.

Transition

7. Le Secrétaire général indique que les activités relatives à la transition consistent notamment à mener un examen critique des progrès réalisés au regard du concept de transition systémique avec l'équipe de pays des Nations Unies (voir [A/74/679](#), par. 34). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce concept axait l'action des Nations Unies au Darfour sur l'apport de solutions durables dans quatre domaines de fond (état de droit, droits de la personne, résilience, moyens de subsistance et solutions de long terme) et la fourniture immédiate de services jugés essentiels pour prévenir la reprise du conflit et permettre aux parties prenantes de se préparer au retrait de l'Opération.

8. L'action des Nations Unies dans les quatre domaines de fond est menée au moyen d'un cadre de fonctions de liaison avec les États, que le Conseil de sécurité a établi, par sa résolution [2429 \(2018\)](#), dans quatre États du Darfour dont l'Opération s'est retirée et qui est actuellement étendu au Jebel Marra. Les fonctions de liaison avec les États sont exécutées sous la direction de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine des programmes, celle-ci coopérant étroitement avec les acteurs nationaux et utilisant les ressources financières et humaines de la MINUAD (*ibid.*, par. 49, 99 et 100). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions de liaison avec les États étaient un concept régissant le transfert des responsabilités de la MINUAD à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement soudanais. Il a également été informé que 90 membres du personnel de la MINUAD (46 civils, 40 policiers et 4 agents fournis par des gouvernements) étaient affectés aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies pour exécuter les fonctions de liaison avec les États. Ce personnel sera placé sous un double mécanisme hiérarchique : il n'aura pas de relation contractuelle avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations unies, mais fera rapport au personnel d'encadrement de ces entités et travaillera sous sa direction ou supervision.

9. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place une Cellule conjointe pour la transition dirigée par le Représentant spécial conjoint adjoint et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, pour mener et contrôler le processus de transition, en s'appuyant sur un plan d'action conjoint pour la transition adopté en mars 2019 (voir [A/74/679](#), par. 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce plan prévoyait le détail du processus de transfert des fonctions de liaison avec les États et des flux de ressources correspondants. Il a également été informé que le travail de la Cellule conjointe pour la transition était appuyé ou exécuté par 15 membres du personnel de la MINUAD, dont 12 civils et 3 membres de la police des Nations Unies. En outre, un membre du personnel de la MINUAD est intégré au Bureau du Coordonnateur résident, qui a mis à disposition un conseiller en transition (P-5), basé à Khartoum.

II. Informations sur l'exécution du budget pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020

10. Conformément aux résolutions [73/278 B](#) et [74/261](#) de l'Assemblée générale, le projet de budget de la MINUAD pour la période 2019/20 comprend des autorisations d'engagement de dépenses à hauteur de 257 970 900 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 et à hauteur de 130 227 800 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. En outre, la proposition du Secrétaire général comprend un montant de 129 306 900 dollars pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020, ce qui porte le total des crédits demandés à 517 505 600 dollars pour l'exercice 2019/20.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2019, les dépenses s'établissaient à 257 970 800 dollars (en chiffres bruts) et qu'à la fin de l'exercice en cours, le montant total estimé des dépenses serait de 517 505 600 dollars, contre un projet de budget de 517 505 600 dollars, ce qui ne laissera aucun solde inutilisé.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2019, le tableau des effectifs civils et militaires de la MINUAD s'établissait comme suit :

Catégorie	Effectif prévu ^a	Effectif déployé	Taux de vacance (pourcentage)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	55	33	40,0
Membres des contingents	3 995	4 299	(7,6)
Police des Nations Unies	760	517	32,0
Unités de police constituées	1 740	1 633	6,1
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	531	484	8,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	124	124	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	754	741	1,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	16	16	—
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	80	80	—

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif prévu^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	68	63	7,4
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	—

^a Déploiement prévu pour décembre 2019 selon le budget approuvé.

13. En ce qui concerne le déploiement du personnel militaire, qui comprend les observateurs militaires et les membres des contingents, les informations fournies au Comité consultatif montrent que 4 365 personnes ont été déployées, en moyenne, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, et que 4 336 personnes devraient être déployées, en moyenne, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020. Ces effectifs militaires déployés, réels et prévus, sont supérieurs aux effectifs de 4 050 personnes autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un pillage survenu après le transfert du camp géant de Geneina au Gouvernement soudanais en mai 2019 a précipité la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité à El-Fasher. Au paragraphe 2 de sa résolution 2479 (2019) du 27 juin 2019, le Conseil de sécurité a décidé de prolonger, à titre provisoire et exceptionnel, la période de réduction des effectifs militaires de l'Opération afin qu'elle puisse conserver des capacités d'autoprotection. Par suite, l'Opération a redéployé 325 membres supplémentaires de son contingent militaire à la base logistique d'El-Fasher pour protéger son personnel et ses biens. La MINUAD a obtenu du Bureau des affaires militaires l'autorisation de déployer 325 membres de son contingent, ce qui a entraîné le report du rapatriement d'un bataillon initialement prévu pour le 30 juin 2019. Le Comité a en outre été informé que le rapatriement de ces militaires était prévu pour le 23 mars 2020. **Le Comité consultatif compte que des informations récentes et des précisions concernant le maintien en fonction de membres des contingents militaires en sus de l'effectif autorisé seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 4 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'Opération depuis sa création s'établissait à 16 264 692 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 15 982 448 000 dollars, le montant restant dû s'établissant donc à 282 244 000 dollars. Au 5 février 2020, le solde de trésorerie de l'Opération se montait à 75 469 000 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir une réserve de fonctionnement de trois mois, qui serait de 90 794 000 dollars (non compris les remboursements aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

15. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 5 mars 2020, 217 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 8 445 000 dollars depuis la création de l'Opération et 11 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

III. Budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

16. Les prévisions de dépenses de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 517 505 600 dollars, soit une diminution de 198 017 100 dollars (27,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette baisse s'explique par l'effet conjugué de la réduction des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police (112 067 600 dollars, soit 33,1 %), du personnel civil (41 932 700 dollars, soit 20,6 %) et des dépenses opérationnelles (44 016 800 dollars, soit 25,4 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/74/679) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé au 30 juin 2019^a</i>	<i>Déploiement effectif au 31 décembre 2019</i>	<i>Déploiement prévu du 1^{er} avril au 30 juin 2020</i>
Observateurs militaires	35	33	49
Membres des contingents	4 015	4 299	4 001
Police des Nations Unies	760	517	760
Unités de police constituées	1 740	1 633	1 740
Total	6 550	6 482	6 550

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

17. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élève à 226 194 800, dollars, soit 112 067 600 dollars (33,1 %) de moins que le crédit ouvert pour 2018/19. Ces ressources couvriraient les coûts liés aux observateurs militaires (1 560 100 dollars), aux contingents (144 964 900 dollars), à la police des Nations Unies (19 962 700 dollars) et aux unités de police constituées (59 707 100 dollars). Le Secrétaire général indique que la diminution des ressources nécessaires est principalement due à la réduction du déploiement mensuel moyen de personnel en uniforme, qui est passé de 9 154 personnes en 2018/19 à 6 620 personnes entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, et doit passer à 6 550 personnes entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 (voir A/74/679, par. 102 à 105).

18. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 13 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des militaires et du personnel de police.**

2. Personnel civil

	<i>Déploiement approuvé 2018/19^a</i>	<i>Déploiement approuvé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019</i>	<i>Déploiement proposé du 1^{er} janvier au 30 juin 2020</i>
Personnel recruté sur le plan international	668	531	530
Personnel recruté sur le plan national	1 663	878	878
Titulaires d'emplois de temporaire	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	116	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6
Total	2 550	1 580	1 579

^a Représente le déploiement mensuel moyen prévu au budget.

19. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élève à 161 913 400 dollars, soit 41 932 700 dollars (20,6 %) de moins que le crédit ouvert pour 2018/19. Ces ressources couvriraient les coûts liés au personnel recruté sur le plan international (112 018 700 dollars), au personnel recruté sur le plan national (38 871 200 dollars), aux Volontaires des Nations Unies (3 708 100 dollars), aux emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (7 037 400 dollars) et au personnel fourni par les gouvernements (278 000 dollars).

20. Le Secrétaire général indique que la réduction des besoins en personnel civil s'explique principalement par la réduction du déploiement du personnel civil, qui est passé d'un effectif approuvé de 2 550 personnes en 2018/19 à un effectif approuvé de 1 580 personnes entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019 et pour lequel un effectif de 1 579 personnes est proposé pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Le Secrétaire général indique également que les réductions au titre du personnel recruté sur le plan international (17 325 400 dollars), du personnel recruté sur le plan national (24 517 400 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (1 565 700 dollars) seraient partiellement compensées par une augmentation de 1 476 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), imputable aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales, ainsi qu'à l'hypothèse d'une occupation complète des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), alors qu'un taux de vacance de postes de 10 % était appliqué pour l'exercice 2018/19 (voir [A/74/679](#), par. 106 à 109).

21. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	173 414 200	129 397 400	(44 016 800)

22. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élève à 129 397 400 dollars, soit 44 016 800 dollars (25,4 %) de moins que le crédit ouvert pour 2018/19.

Consultants et services de consultants

23. Le montant des dépenses prévues au titre des consultants et des services de consultants pour l'exercice 2019/20 s'élève à 196 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 182 100 dollars (1 300,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources nécessaires est principalement due à l'utilisation de consultants et de services de consultants supplémentaires pour l'analyse des progrès accomplis, des enseignements à retenir et des meilleures pratiques dans différents aspects du mandat de l'Opération (voir [A/74/679](#), par. 110).

24. Le Comité consultatif prend note des efforts consentis pour consigner les enseignements à retenir et les meilleures pratiques de la MINUAD et encourage l'Opération à prendre en considération les enseignements tirés d'autres opérations sur le terrain en ce qui concerne la réduction des effectifs et la fermeture de missions. Il espère que des informations détaillées sur les enseignements tirés de l'exécution du mandat de la MINUAD et de la réduction

de ses effectifs figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'Opération.

25. Le Comité consultatif estime que la détermination et l'exploitation des enseignements retenus et des meilleures pratiques tirées de la clôture des opérations sur le terrain constituent une activité essentielle de l'Organisation des Nations unies. Il rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé que le recours aux consultants pour ces activités devait être limité au strict minimum et qu'il ne fallait faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et souligné que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (résolutions 70/247, par. 45, et 71/263, par. 34 de l'Assemblée générale).

Voyages

26. Le montant des dépenses prévues au titre des voyages englobe un montant de 2 180 000 dollars aux fins des voyages non liés à la formation, soit une augmentation de 290 000 dollars (15,3 %) par rapport au crédit ouvert en 2018/19. Les informations fournies au Comité consultatif indiquent que les montants comprennent des dépenses engagées de 854 900 dollars pour la première moitié de l'exercice budgétaire et des dépenses prévues de 1 325 100 dollars pour la deuxième moitié de l'exercice budgétaire. **Compte tenu de la réduction des effectifs de l'Opération en 2019/20 par rapport à l'exercice précédent et de la variation entre les dépenses engagées et les dépenses prévues au cours de l'exercice 2019/20, le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation des besoins en matière de voyages autres que pour la formation soit pleinement justifiée.**

Installations et infrastructures

27. Le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2019/20 s'élève à 18 232 300 dollars, soit une diminution de 25 221 100 dollars (58 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19.

28. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations montrant des variations et écarts importants entre les dépenses approuvées, réelles et prévues pour les différents segments de l'exercice budgétaire 2019/20. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, les dépenses réelles se sont établies à 8 107 600 dollars, soit une sous-utilisation de 3 905 800 dollars par rapport au montant approuvé de 12 013 400 dollars. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, les dépenses prévues de 10 124 700 dollars comprennent un montant approuvé de 3 722 70 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 et un montant proposé de 6 402 000 dollars pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

29. Les variations entre les dépenses réelles engagées au cours des six premiers mois et les dépenses prévues au cours des six derniers mois de l'exercice budgétaire sont particulièrement importantes aux rubriques suivantes : a) services d'entretien (13 900 dollars engagés, 775 500 dollars prévus) ; b) travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (15 600 dollars engagés, 743 800 dollars prévus).

30. **Compte tenu des variations et écarts entre les dépenses approuvées, engagées et prévues au cours de l'exercice budgétaire, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les ressources demandées au titre des installations et infrastructures soient pleinement justifiées.**

Communications et informatique

31. Le montant des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique s'élève à 16 433 500 dollars, soit une diminution de 1 448 500 dollars (8,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique que la diminution des prévisions de dépenses est principalement due à une baisse des achats réalisés, ainsi qu'à l'abandon de certains segments de l'infrastructure. La diminution est en partie compensée par la constitution d'une provision destinée à couvrir des services ayant trait à l'utilisation des déchets d'équipements électroniques de l'Opération, ainsi que par les montants prévus pour financer la part revenant à l'Opération du financement des activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales.

32. Malgré la réduction globale par rapport à la période précédente, les informations fournies au Comité consultatif font apparaître des augmentations aux rubriques suivantes : a) entretien du matériel informatique et du matériel de communication : le montant demandé de 10 431 800 dollars représente une augmentation de 481 200 dollars par rapport au montant alloué pour 2018/19 ; b) logiciels, licences et redevances: le montant demandé de 1 159 500 dollars représente une augmentation de 997 300 dollars par rapport au montant alloué pour 2018/19.

33. Tout en reconnaissant l'importance de l'élimination des déchets électroniques ainsi que des activités d'appui liées à Umoja et d'autres initiatives transversales, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les augmentations demandées au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication et des logiciels, des licences et des redevances soient pleinement justifiées.

Fournitures, services et matériel divers

34. Le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2019/20 s'élève à 50 677 500 dollars, soit une augmentation de 5 719 000 dollars (12,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des prévisions de dépenses est due à l'accroissement des montants réservés aux activités relatives aux programmes (33 134 488 millions de dollars pour l'exercice 2019/20 contre 19 882 487 millions de dollars pour l'exercice 2018/19) (voir par. 42 ci-dessous).

35. Les crédits demandés comprennent notamment un montant de 7 200 000 dollars pour les services de détection des mines et de déminage ainsi qu'un montant de 33 134 500 dollars pour les partenaires d'exécution et les subventions. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 3 200 000 dollars pour les services de détection des mines et de déminage avait été inscrit à la rubrique « Partenaires d'exécution et subventions » et que l'Administration s'employait à porter ces dépenses à la rubrique budgétaire appropriée. Par la suite, le Comité consultatif a reçu des informations à jour montrant, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, une augmentation de 3 200 000 dollars des dépenses consacrées aux services de détection des mines et de déminage et une réduction du même montant des dépenses consacrées aux partenaires d'exécution et aux subventions. Inversement, les ressources demandées pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 montrent une réduction de 3 200 000 dollars au titre des services de détection des mines et de déminage et une augmentation du même montant au titre des partenaires d'exécution et des subventions. Le montant total des ressources demandées à ces deux rubriques budgétaires pour 2019/20 reste inchangé. **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

36. Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 26 à 33 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 3 millions de dollars le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2019/20.

4. Questions diverses

Activités relatives aux programmes

37. Le montant demandé au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20 s'élève à 33 134 488 dollars, ce qui représente une augmentation de 13 252 000 dollars (66,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. À sa demande, le Comité consultatif a reçu la ventilation des ressources nécessaires aux activités de la MINUAD pour les exercices 2018/19 et 2019/20, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour – Ressources nécessaires et ressources approuvées au titre des activités relatives aux programmes

(En dollars des États-Unis)

Description	Exercice budgétaire		Variation
	Montant approuvé pour 2018/19	Ressources proposées pour 2019/20	
Activités de programmes de la Mission liées aux fonctions de liaison avec les États			
Appui à l'état de droit (police, système judiciaire et administration pénitentiaire)	4 465 210	6 441 780	1 976 570
Appui aux solutions durables et aux moyens de subsistance	7 340 000	11 719 010	4 379 010
Appui à la fourniture immédiate de services	—	5 255 701	5 255 701
Appui à la promotion des droits humains	2 194 790	3 234 872	1 040 082
Dépenses d'appui aux activités opérationnelles	1 000 000	1 600 000	600 000
Total	15 000 000	28 251 363	13 251 363
Activités essentielles relatives aux programmes			
Appui au processus de paix	193 003	490 286	297 283
Protection des civils			
Appui à la consolidation de la paix	237 000	150 000	(87 000)
Projets de stabilisation des communautés	3 301 722	1 956 300	(1 345 422)
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	150 000	200 000	50 000
Aide à la réinsertion transitoire	187 000	200 000	13 000
Appui au renforcement de la confiance	—	95 000	95 000
Appui aux droits humain	143 700	1 018 750	875 050
Appui à l'état de droit (police, système judiciaire et administration pénitentiaire)	670 062	772 788	102 726
Total	4 882 487	4 883 124	637
Total général	19 882 487	33 134 487	13 252 000

38. Le montant estimatif des ressources nécessaires comprend une enveloppe de 4 883 125 dollars destinée à couvrir les coûts des activités essentielles de la MINUAD (appui à l'état de droit, au processus de paix et à la protection des civils), et une enveloppe de 28 251 363 dollars pour les équipes chargées de la liaison avec les États dans les quatre États du Darfour et la région du Jebel Marra ([A/74/679](#), par. 97). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 13 252 000 dollars proposée pour les activités relatives aux programmes est principalement due au fait que l'Opération continue d'appuyer la transition du maintien à la consolidation de la paix, et en particulier à l'élargissement à la région du Jebel Marra des fonctions de liaison avec les États.

39. Le Comité consultatif rappelle que des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la délimitation et le suivi des différentes activités relatives au programme entreprises au Darfour et que le montant des ressources demandées doit être plus réaliste. Il compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des renseignements actualisés figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (voir [A/74/592](#), par. 21).

Personnel recruté sur le plan national

40. Le Secrétaire général indique également qu'afin d'optimiser les possibilités d'emploi futur du personnel national, la MINUAD mène une série d'activités dans le cadre de son programme de renforcement des capacités nationales, qui comprend : a) trois forums de développement des micro-entreprises pour présenter au personnel recruté sur le plan national d'autres moyens de subsistance pour leurs carrières futures. L'un de ces forums a eu lieu à El-Fasher en décembre 2019 et deux autres se tiendront à Khartoum et Zalingei, en février et mars 2020 respectivement ; b) deux ateliers de cinq jours consacrés à la gestion des émotions liées à la réduction et à la fermeture des missions et ; c) d'autres activités comprenant notamment le développement de compétences transférables telles que l'administration et la gestion financière des entreprises, des conseils en matière de gestion de projets et des informations sur l'évolution de carrière, y compris le réseautage (voir [A/74/679](#), par. 43). **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs et demande que des informations détaillées soient communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir aussi [A/74/592](#), par. 14 et [A/73/755/Add.10](#), par. 26).**

Gains d'efficacité

41. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour 2019/20 tiennent compte de gains d'efficacité équivalant à 396 200 dollars, ce qui correspond à la réduction d'un hélicoptère commercial d'ici au 31 mars 2020, ce qui ramènera la composition totale de la flotte à 11 aéronefs (voir [A/74/679](#), par. 86). Le Comité consultatif note que, dans son rapport, le Secrétaire général mentionne uniquement la réduction d'un aéronef dans les derniers mois de l'exercice 2019/20 au chapitre des gains d'efficacité et ne prend pas en considération la réduction initiale de deux aéronefs (un hélicoptère et un avion) par rapport à l'exercice 2018/19 (voir [A/74/679](#), par. 29 et 86). **Le Comité a demandé des informations à ce sujet mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Par conséquent, le Comité consultatif compte que des informations exhaustives sur les gains d'efficacité seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la MINUAD.**

Stockage définitif

42. En ce qui concerne l'élimination des déchets, le Secrétaire général indique dans son rapport que, dans le cadre de sa stratégie de protection de l'environnement, l'Opération exploite 18 usines de gestion des eaux et des déchets et continuera de superviser la gestion de son terrain de décharge à Zamzam, ouvert au cours de l'exercice 2019/20, pour garantir l'élimination adéquate et sûre des déchets solides (voir [A/74/679](#), par. 31). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les activités actuelles d'élimination des déchets de l'Opération progressaient conformément aux meilleures pratiques de l'Organisation. Il a également été informé que la MINUAD achèverait bientôt la construction d'un chantier de gestion centralisée des déchets sur la base logistique d'El-Fasher et l'installation de deux incinérateurs de grande capacité. L'Opération est également en passe de terminer l'installation de concasseurs d'ampoules sur tous ses sites et la passation de marché pour la gestion des déchets électroniques et des équipements antibalistiques en est à un stade avancé. Le Comité a en outre été informé qu'après les pillages survenus dans les camps de Geneina et de Nyala, la MINUAD était en train de revoir ses stratégies de gestion des sites fermés et des sites destinés à être remis aux autorités, s'agissant notamment des biens et des infrastructures liés à l'environnement, tels que les incinérateurs. **Le Comité consultatif souligne à nouveau qu'il importe de respecter la politique et les procédures de l'ONU en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/286. Il est également d'avis que la MINUAD devrait appliquer les enseignements tirés des activités de dépollution menées par les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée au moment de l'examen du présent rapport (voir aussi [A/74/592](#), par. 22).**

IV. Conclusion

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section V du rapport du Secrétaire général ([A/74/679](#)). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 000 000 de dollars et ramenés à 517 505 600 dollars, et recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Ouvre un crédit de 514 505 600 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont un montant de 388 198 700 dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 en vertu des dispositions des résolutions 73/278 B et 74/261 de l'Assemblée générale ;**

b) **Mette en recouvrement auprès des États Membres, en sus du montant de 388 198 700 dollars précédemment mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020 en vertu des dispositions des résolutions 73/278 B et 74/261 de l'Assemblée générale, un montant additionnel de 126 306 900 dollars pour la période de trois mois allant du 1^{er} avril au 30 juin 2020.**